

S1 2019

RAPPORT SEMESTRIEL 2019

1ER JANVIER - 30 JUIN 2019

1 août 2019

VALNEVA SE
Campus Bio-Ouest
6 rue Alain Bombard
44800 Saint-Herblain, France
www.valneva.com

 valneva

Sommaire

REMARQUES GENERALES ET AVERTISSEMENT	2
1. RAPPORT D'ACTIVITE	3
1.1 Présentation générale.....	3
1.2 Activités de la société.....	3
1.3 Eléments financiers	10
1.4 Perspectives opérationnelles et stratégiques pour l'exercice 2019	11
1.5 Principaux risques et incertitudes	11
1.6 Transactions entre parties liées	11
2. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE	16
3. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES AU 30 JUIN 2019	17
Compte de résultat consolidé condensé intermédiaire	17
Resultat global consolidé condensé intermédiaire	18
Bilan consolidé condensé intermédiaire	19
Tableau consolidé condensé intermédiaire des flux de trésorerie	20
Etat consolidé condensé intermédiaire des variations des capitaux propres.....	21
Notes annexes sur les comptes consolidés condensés intermédiaires	22
4. ATTESTATION DES PERSONNES RESPONSABLES	32



REMARQUES GENERALES ET AVERTISSEMENT

Dans le présent rapport financier semestriel, sauf indication contraire, les termes « Société », « Valneva » et « Groupe » renvoient à la société Valneva SE et ses filiales.

Ce rapport financier semestriel ne constitue pas une offre de vente des titres Valneva ni une invitation à acheter de tels titres pour toute personne résidant aux Etats-Unis ou dans tout autre pays dans lequel une telle offre ou une telle sollicitation serait illégale. Les titres Valneva ne peuvent être proposés ou vendus aux Etats-Unis. L'offre au public et la vente des titres Valneva n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre de la loi américaine sur les instruments financiers (US Securities Act).

Le présent rapport financier semestriel contient des indications sur les objectifs du Groupe et ses perspectives, notamment dans le chapitre 1.4 « Perspectives opérationnelles et stratégiques pour l'exercice 2019 ». Ces indications sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par la Société.

Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment aux aléas des activités de Recherche et Développement ainsi qu'à l'environnement économique, financier, concurrentiel, réglementaire et climatique. En outre, la matérialisation de certains risques décrits au chapitre 1.5 « Principaux risques et incertitudes » du présent rapport financier semestriel est susceptible d'avoir un impact sur les activités du Groupe et sa capacité à réaliser ses objectifs.

Les investisseurs sont invités à examiner attentivement chacun des facteurs de risques avant de prendre leur décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, la situation, les résultats financiers du Groupe ou ses objectifs et prévisions. En outre, d'autres risques, non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par le Groupe, pourraient avoir le même effet négatif et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

Les déclarations prospectives et les objectifs figurant dans le présent rapport financier semestriel peuvent être affectés par des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats futurs, les performances et les réalisations du Groupe soient significativement différents des objectifs formulés ou suggérés. Ces facteurs peuvent inclure les évolutions de la conjoncture économique et commerciale, de la réglementation, ainsi que les facteurs exposés dans le chapitre 1.5 « Principaux risques et incertitudes » du présent rapport financier semestriel.



1. RAPPORT D'ACTIVITE

1.1 Présentation générale

Valneva est une société de biotechnologie développant et commercialisant des vaccins contre des maladies infectieuses engendrant d'importants besoins médicaux.

Le portefeuille de produits de Valneva inclut deux vaccins du voyageur, IXIARO®/JESPECT® contre l'encéphalite japonaise et DUKORAL® dans la prévention du choléra et, dans certains pays, de la diarrhée causée par l'ETEC¹. Le groupe est également propriétaire d'un solide portefeuille de vaccins en développement dont le seul candidat vaccin en phase clinique contre la maladie de Lyme.

Valneva compte environ 480 employés et exerce ses activités depuis l'Autriche, la Suède, la Grande-Bretagne, la France, le Canada et les Etats-Unis. Pour plus d'information, consulter le site internet de la société www.valneva.com.

1.2 Activités de la société

1.2.1 Vaccins commercialisés

Les vaccins commercialisés de Valneva constituent la principale source de revenus du Groupe. Outre les ventes des deux vaccins produits par le Groupe, IXIARO®/JESPECT® et DUKORAL®, Valneva distribue des produits pour le compte de tiers sur les marchés où le Groupe possède ses propres structures de marketing et de distribution. Au premier semestre 2019, les ventes de produits du Groupe ont atteint €61,6 millions contre €53,5 millions au premier semestre 2018, soit une croissance de 15% en glissement annuel (12% à taux de change constants²).

Depuis 2016, Valneva gère la commercialisation de ses deux vaccins du voyage IXIARO® et DUKORAL® avec ses propres infrastructures commerciales aux Etats-Unis, au Canada, dans les pays nordiques, au Royaume-Uni et en Autriche. Valneva est actuellement en train d'établir une organisation commerciale en France et a pour objectif de lancer des activités commerciales dans ce pays début 2020.

Valneva pourrait étendre ses activités commerciales à d'autres territoires si cela s'avère financièrement intéressant.

Vaccin contre l'encéphalite japonaise (IXIARO®/JESPECT®)

Le vaccin de Valneva contre l'encéphalite japonaise est le seul à être approuvé et disponible pour les voyageurs européens et américains visitant les zones endémiques ainsi que pour le personnel militaire de l'armée américaine déployé dans ces zones. Le vaccin est autorisé dans plus de trente-cinq pays et commercialisé sous la marque IXIARO® en Amérique du Nord, en Europe, à Hong Kong, à Singapour et en Israël, et sous la marque JESPECT® en Australie et en Nouvelle Zélande.

Depuis l'approbation d'IXIARO®/JESPECT® en 2009, l'utilisation du vaccin a été étendue chez l'enfant dès l'âge de 2 mois par l'agence européenne du médicament (EMA) et l'agence américaine Food and Drug Administration (FDA). Un schéma de vaccination accéléré (deux doses administrées à 7 jours d'intervalle) pour les voyageurs adultes (18-65 ans) a par ailleurs été approuvé par l'EMA en 2015

¹ ETEC = bactérie *Escherichia coli* entérotoxigène. Les indications diffèrent par pays – veuillez-vous référer aux informations posologiques et aux guides de prescription en vigueur dans votre pays pour une information complète sur le produit et notamment les doses à prescrire, toute information relative à la sécurité du produit et les classes d'âge pour lesquelles le vaccin a reçu une autorisation de mise sur le marché.

² Croissance à taux de change réels et constants: Afin d'illustrer la performance sous-jacente du Groupe, Valneva a décidé d'inclure des informations sur ses résultats à taux de change constants. Cette croissance est calculée en conservant, pour les résultats des entités étrangères, les mêmes taux de change en euros que ceux de la période de comparaison.



ainsi que par la FDA et Santé Canada en 2018. Ces approbations s'ajoutent au schéma de vaccination déjà approuvé (deux doses à 28 jours d'intervalle).

Valneva, en collaboration avec ses partenaires commerciaux, s'est par ailleurs attaché à accentuer sa pénétration des marchés en s'appuyant sur ses activités de vente et de marketing. En tant que seul fournisseur du vaccin contre l'encéphalite japonaise aux Etats-Unis, Valneva fournit directement le vaccin IXIARO® au département de la défense américain.

Au premier semestre 2019, les ventes d'IXIARO®/JESPECT® ont atteint €45,1 millions contre €37,6 millions au premier semestre 2018. Cette augmentation de 20% à taux de change réels (15% à taux de change constants) a été principalement soutenue par un accroissement des ventes en Amérique du Nord, à la fois sur les marchés public et privé. Au cours du premier semestre 2019, Valneva a annoncé la signature d'un nouveau contrat de \$59 millions avec le Département de la Défense américain (DoD) pour la fourniture de son vaccin IXIARO® en 2019 et 2020. Le DoD dispose, par ailleurs, d'une option pour acheter des doses supplémentaires d'IXIARO® pour un montant de \$11 millions.

Les livraisons au DoD et la pénétration accrue du marché privé américain devraient continuer à être les moteurs-clés de la croissance des ventes d'IXIARO®/JESPECT® en 2019. Sur la base des ventes du premier semestre, Valneva confirme son objectif d'une croissance d'un minimum de 15% (à taux de change constants) des ventes d'IXIARO®/JESPECT® en 2019.

Vaccin contre le choléra / ETEC³ (DUKORAL®)

Le vaccin oral DUKORAL® est le seul vaccin approuvé pour la prévention du choléra disponible pour les voyageurs de l'Union Européenne, du Canada et de l'Australie. Dans certains pays, DUKORAL® est également indiqué contre l'ETEC³. Le vaccin est prescrit pour les adultes et les enfants dès l'âge de deux ans se rendant dans des zones endémiques. DUKORAL® a reçu sa première autorisation de mise sur le marché en 1991 en Suède. En 2004, le vaccin a été autorisé par la Commission Européenne pour une utilisation dans les pays européens (Norvège et Islande inclus) et a également été pré-qualifié par l'Organisation Mondiale de la Santé.

Au premier semestre 2019, le chiffre d'affaires des ventes de DUKORAL® était de €15,2 millions contre €14,2 millions au premier semestre 2018. Cette croissance de 7% (à taux de change réels et constants) a été principalement soutenue par une forte performance des ventes au Canada au cours du premier semestre 2019.

Sur la base des ventes du premier semestre, Valneva réaffirme son objectif d'une croissance du chiffre d'affaires de DUKORAL® d'un maximum de 5% (à taux de change constants), grâce à une pénétration renforcée sur les marchés-clés.

1.2.2 Autres revenus

Distribution de produits pour tiers

Afin d'optimiser l'usage de son infrastructure commerciale, Valneva distribue des produits de tiers.

Au premier semestre de l'exercice 2019, le chiffre d'affaires provenant de la distribution de produits de tiers était de €1,4 million contre €1,2 million au premier semestre de l'exercice 2018.

³ ETEC = bactérie *Escherichia coli* entérotoxigène Les indications diffèrent par pays – veuillez-vous référer aux informations posologiques et aux guides de prescription en vigueur dans votre pays pour une information complète sur le produit et notamment les doses à prescrire, toute information relative à la sécurité du produit et les classes d'âge pour lesquelles le vaccin a reçu une autorisation de mise sur le marché.



Valneva ne distribuera plus le vaccin contre la fièvre typhoïde “Vivotif®” à compter de 2020 car le contrat signé avec la société américaine PaxVax (faisant aujourd’hui partie d’Emergent BioSolutions) se termine fin 2019 et ne sera pas renouvelé. Valneva assurait la promotion et la distribution du vaccin Vivotif® de PaxVax au Canada, en Autriche et dans les pays nordiques (Suède, Norvège, Danemark et Finlande) et PaxVax assurait la promotion et la distribution du vaccin DUKORAL® de Valneva contre le choléra en Italie, Espagne et Portugal.

Valneva pense que la fin de cet accord n’aura qu’un impact limité car les ventes du Vivotif® ne devraient représenter qu’environ 1,5% des ventes de produits réalisées par le Groupe en 2019. Valneva est en discussion avec des partenaires potentiels pour la distribution du vaccin DUKORAL® en Italie, en Espagne et au Portugal.

Technologies et services

Le chiffre d’affaires du segment Technologies et Services était de €3,4 millions au premier semestre 2019 contre €3,9 millions au premier semestre 2018.

Le segment Technologies et services de Valneva inclut principalement le chiffre d’affaires des technologies du Groupe (la lignée cellulaire EB66® et l’adjuvant IC31®) ainsi que différents services de R&D effectués pour des tiers tels que l’élaboration de procédés de développement et d’analyse et la production et la vérification de matériel biologique pour étude clinique (CTM).

Fin 2018, Valneva Sweden AB, la filiale suédoise de Valneva SE (“Valneva”), et Hookipa Pharma Inc. (“Hookipa”) ont annoncé la signature d’un accord de collaboration et de fabrication d’une durée de trois ans. Selon les termes de l’accord, Valneva Sweden fournira des services d’analyse, développera une mise à l’échelle des procédés de fabrication et produira du matériel d’essai clinique conforme aux Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF) pour le développement de nouvelles immunothérapies basées sur les technologies d’immunisation par vecteur des arénovirus TheraT® et Vaxwave® de Hookipa. En contrepartie, Valneva recevra des sommes fixes ainsi que des paiements liés à l’avancement des projets.

1.2.3 Recherche et Développement de Vaccins (R&D)

Valneva est dédié au développement préclinique et clinique de vaccins répondant à de forts besoins médicaux. Le portefeuille R&D actuel du Groupe est le reflet de ses compétences scientifiques dans les maladies infectieuses transmises par vecteur.

En investissant dans le développement d’un portefeuille de candidats vaccins dédié à certaines indications, le Groupe a pour objectif de générer de nouvelles sources de croissance potentielle et ainsi créer de la valeur pour ses actionnaires.

Si Valneva aspire à développer ses produits jusqu’à leur autorisation de mise sur le marché, le Groupe va également continuer à monétiser de façon opportune ses actifs de R&D au travers d’accords de partenariat et de licence.

Candidats vaccins en développement

Valneva dispose d’un éventail de candidats vaccins cliniques prometteurs, uniques et compétitifs.

Cet éventail inclut les candidats vaccins contre la maladie de Lyme et le Chikungunya.



Candidat vaccin contre la maladie de Lyme – VLA 15

La maladie de Lyme est une infection systémique causée par la bactérie *Borrelia* et transmise à l'homme par les tiques *Ixodes*⁴. Elle est considérée comme étant la maladie par vecteur la plus commune dans l'hémisphère nord.

Selon les organismes américains de contrôle et de prévention des maladies (CDC), environ 300 000 américains⁵ sont diagnostiqués chaque année et au moins 200 000 cas seraient également recensés chaque année en Europe⁶.

Les premiers symptômes de la maladie (éruption érythémateuse ou d'autres symptômes moins spécifiques tels que fatigue, fièvre, maux de tête, rigidité de la nuque, arthralgie ou myalgie) sont souvent ignorés ou mal interprétés. En cas de traitement tardif ou inadéquat de la maladie, l'infection peut conduire à de sévères complications articulaires (arthrite), cardiaques (cardite) ou du système nerveux central.

Valneva a développé un candidat vaccin multivalent, VLA15, qui est actuellement le seul programme clinique actif contre la maladie de Lyme. Ce programme a reçu le statut de "Fast track" de l'autorité de santé américaine, FDA, en juillet 2017.⁷

Valneva a publié les données finales de l'étude de Phase 1, confirmant un profil d'innocuité favorable du vaccin VLA15 et une immunogénicité dans tous les dosages et formulations testées, avec une réponse des anticorps IgG spécifiques de l'OspA contre tous les sérotypes d'OspA. VLA15 a, de plus, provoqué une forte réponse immunitaire suite à l'administration d'une dose de rappel du vaccin entre 12 et 15 mois suivant la première vaccination⁸.

Lors de la première étape de l'étude de Phase 2, deux dosages élevés du vaccin adjuvantés à l'alum (135µg et 180µg) ont été sélectionnés pour la suite du développement⁹. Dans la première étude de Phase 2, VLA15-201, le vaccin est administré par voie intramusculaire à Jour 1, mois 1 et mois 2 tandis que dans la deuxième étude, VLA15-202, un schéma de vaccination alternatif est évalué avec une administration à Jour 1, mois 2 et mois 6.

Les sujets seront suivis jusqu'à 18 mois avec une lecture des principales données d'immunogénicité un mois après l'administration de la dernière des trois doses du vaccin (critère principal de l'étude). L'objectif principal de l'étude de Phase 2 est de déterminer, en se basant sur les données d'immunogénicité et d'innocuité, le meilleur dosage du vaccin ainsi que le meilleur schéma d'administration pour les études pivot d'efficacité qui seront menées en Phase 3.

La Phase 2 devrait inclure 820 sujets et durer approximativement deux ans avec une publication des premiers résultats (sur le critère principal de l'étude) attendue mi 2020.

Candidat vaccin contre le Chikungunya – VLA 1553

Le virus chikungunya (CHIKV) est un alphavirus de la famille des *Togaviridae* transmis par les moustiques *Aedes*. Les symptômes cliniques incluent fièvres aiguës, douleurs invalidantes aux niveaux des articulations et des muscles ainsi que des maux de tête, nausées et rougeurs, pouvant

⁴ Stanek et al. 2012, *The Lancet* 379:461–473

⁵ https://wwwnc.cdc.gov/eid/article/21/9/15-0417_article

⁶ *Estimated from available national data. Number largely underestimated based on WHO Europe Lyme Report as case reporting is highly inconsistent in Europe and many LB infections go undiagnosed*

⁷ [Valneva reçoit le statut de "Fast Track" de la FDA pour son candidat vaccin contre la maladie de Lyme VLA15](#)

⁸ [Valneva : résultats positifs pour la première évaluation de la dose de rappel du vaccin contre la maladie de Lyme et les données finales de l'étude de Phase 1](#)

⁹ [Valneva annonce le succès de la première étape de Phase 2 pour son vaccin contre la maladie de Lyme](#)



causer d'importantes séquelles persistantes¹⁰. Le virus chikungunya provoque une maladie clinique chez 72 à 92% des personnes dans les 4 à 7 jours qui suivent la piqûre d'un moustique infecté¹¹. Les complications résultantes de la maladie incluent des manifestations visuelles, neurologiques, cardiaques et gastro-intestinales ; des décès ont, par ailleurs, été constatés (taux de mortalité entre 0,1% et 4,9% lors des épidémies)¹ chez les personnes âgées, plus fragiles. Différentes épidémies de chikungunya ont été rapportées en Asie, en Afrique, en Amérique et, plus récemment (2017), en Europe. Depuis 2017, plus d'un million de cas ont été recensés sur le continent américain¹² et l'impact économique de la maladie est considéré comme extrêmement important (ex. l'épidémie de la Colombie en 2014 : \$73,6 million)¹³. Cet impact devrait continuer à s'alourdir alors que les principaux vecteurs du virus ne cessent d'étendre leur territoire. Il n'existe actuellement aucun vaccin préventif, ni traitement efficace, contre chikungunya qui est, de ce fait, considéré comme une menace majeure pour la santé publique.

Valneva travaille sur le développement d'un vaccin monovalent vivant atténué contre le chikungunya, VLA1553, dont la caractéristique de différenciation par rapport aux autres candidats vaccins existants réside dans le fait que ce vaccin ne nécessite qu'une seule dose d'immunisation. Fin mai 2019, Valneva a annoncé de nouvelles données positives de Phase 1 pour son candidat vaccin contre le chikungunya.

VLA1553 a été généralement bien toléré dans tous les groupes vaccinés. Les groupes ayant reçu des doses faibles et moyennes du vaccin ont montré une très bonne tolérance et un excellent profil d'innocuité, y compris pour la virémie, en comparaison avec le groupe ayant reçu la plus forte dose du vaccin. Aucun effet indésirable d'intérêt particulier (par exemple, lié à une infection au chikungunya) n'a été signalé jusqu'au 7ème mois, et la tolérance locale a été jugée excellente.

Les résultats ont démontré un excellent profil d'immunogénicité dans tous les groupes vaccinés avec un taux de séroconversion de 100% atteint au 14ème jour après une seule injection du vaccin. Ce taux de séroconversion a été maintenu à 100% au sixième mois.

Un sous-groupe de sujets a été revacciné six mois après l'injection initiale. Chez ces sujets, aucune réponse anamnétique n'a été observée, démontrant ainsi qu'une seule injection de VLA1553 suffit à induire la formation de quantités élevées d'anticorps neutralisants et durables. Les sujets ont été protégés contre la virémie induite par le vaccin.

Valneva s'attache à faire progresser, le plus rapidement possible, son candidat vaccin contre le chikungunya et espère être en mesure de présenter un plan de développement accéléré pour l'obtention d'une autorisation de mise sur le marché au cours du troisième trimestre 2019.

Le 25 juillet 2019, Valneva a reçu un soutien financier non-dilutif d'une valeur maximale de \$23,4 millions par la Coalition pour les Innovations en Préparation aux Epidémies (CEPI) pour le développement avancé de son vaccin vivant atténué à injection unique contre le chikungunya.

Ce financement soutient l'ambition des deux partenaires d'accélérer l'obtention d'une autorisation de mise sur le marché du vaccin de VLA1553 afin qu'il puisse être utilisé dans les régions frappées par l'épidémie, et également celle d'obtenir une pré-qualification de l'Organisation Mondiale de la Santé

¹⁰ WHO, PAHO

¹¹ WHO, PAHO

¹² PAHO/WHO data: Number of reported cases of Chikungunya Fever in the Americas – EW 51 (December 22, 2017)

¹³ Cardona-Ospina et al., *Trans R Soc Trop Med Hyg* 2015



(OMS) afin que les pays à revenus faibles et intermédiaires puissent avoir un meilleur accès au vaccin.

Candidat vaccin contre le virus Zika – VLA 1601

Le virus Zika (ZIKV) est un flavivirus transmis par les moustiques *Aedes*¹⁴. Différentes épidémies de la maladie ont été rapportées en Afrique tropicale, Asie du Sud Est, dans les Iles Pacifiques ainsi que, depuis 2015, sur le continent américain. Selon l'organisation mondiale de la Santé, il existe un consensus scientifique indiquant que le virus Zika serait à l'origine de microcéphalies et du syndrome de Guillain-Barré¹⁵. Entre 2015 et le début de l'année 2018, plus de 500 000 cas d'infections au virus Zika et de nombreux cas de syndrome congénital associés à une infection au virus Zika ont été rapportés par différents pays et régions du continent Américain, selon l'Organisation Mondiale de la Santé. Il n'existe actuellement aucun traitement contre la maladie.

Valneva a développé un candidat vaccin hautement purifié contre le virus Zika, VLA1601, en utilisant la plateforme de production de son vaccin contre l'encéphalite japonaise qui bénéficie déjà d'une autorisation de mise sur le marché. En juillet 2017, Valneva a signé un accord de partenariat pour ce programme avec la société américaine Emergent BioSolutions¹⁶ et, en février 2018, initié un essai clinique de Phase 1¹⁷. Valneva a achevé l'étude de Phase 1 pour son candidat vaccin contre le virus Zika, VLA1601. Les résultats finaux ont confirmé les données préliminaires de Phase 1 publiées fin 2018¹⁸ par Valneva et son partenaire Emergent BioSolutions.

Le candidat vaccin hautement purifié et inactivé, VLA1601, a atteint le critère d'évaluation principal de l'étude (VLA1601-101) en montrant un excellent profil d'innocuité pour toutes les doses et schémas de vaccination testés. Ce profil est comparable à IXIARO® et d'autres vaccins en développement contre le virus Zika (ZIKV).

VLA1601, par ailleurs, démontré être immunogène pour toutes les doses et schémas de vaccination testés. Le vaccin a généré une réponse immunitaire en fonction des doses et schémas de vaccination, montrant également les propriétés cinétiques attendues pour un vaccin viral inactivé et adjuvanté à l'alum. Le taux de séroconversion (SCR) a atteint jusqu'à 85,7% pour la dose testée du vaccin la plus élevée. Les anticorps ont diminué au cours du suivi de six mois, comme prévu pour cette classe de vaccins, les SCRs demeurant jusqu'à 40%.

D'autres considérations liées au développement futur du vaccin incluront des mesures visant à optimiser la réponse immunitaire primaire.

Emergent BioSolutions a une option pour l'obtention d'une licence mondiale exclusive sur la technologie du vaccin Zika de Valneva. Une décision des parties sur toute étape future de développement est attendue plus tard cette année.

¹⁴ <https://www.cdc.gov/zika/transmission/index.html>

¹⁵ <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/zika/en/>

¹⁶ [Valneva et Emergent BioSolutions joignent leurs forces pour développer un vaccin contre le virus Zika](#)

¹⁷ [Emergent BioSolutions et Valneva initient une étude clinique de Phase I pour évaluer leur candidat vaccin contre le virus Zika](#)

¹⁸ [Emergent BioSolutions et Valneva annoncent des résultats positifs de Phase 1 pour leur candidat vaccin contre le virus Zika](#)



1.2.4 Autres informations sur les activités du Groupe

Fin de l'alliance stratégique avec GSK¹⁹

Fin juin 2019, Valneva a annoncé la signature d'un accord avec GSK mettant fin à l'alliance stratégique initialement conclue entre leurs prédécesseurs respectifs Intercell et Novartis. Les termes de l'accord précédemment annoncés se traduisent par la comptabilisation d'un impact négatif de €10,7 millions dans le chiffre d'affaires provenant des collaborations et licences (ce chiffre résultant d'un paiement immédiat de €9,0 millions et de la reconnaissance comptable immédiate de €6,0 millions au titre des paiements d'étape liés aux autorisations de mise sur le marché du vaccin, moins €4,3 millions au titre de la reprise de charges liées au contrat initial). Les ventes de produits ne sont pas impactées. En contrepartie, Valneva a repris le contrôle de ses principaux actifs R&D et notamment de son candidat vaccin contre la maladie de Lyme VLA15.

Tirage d'une nouvelle tranche de €10 millions dans le cadre du prêt accordé par la Banque Européenne d'Investissement²⁰

En juillet 2019, Valneva a effectué le tirage d'une nouvelle tranche de €10 millions dans le cadre du prêt accordé par la Banque Européenne d'Investissement (BEI). Le prêt de €25 millions avait été accordé au Groupe par la BEI en juillet 2016.

Avec cette nouvelle tranche, Valneva aura tiré €20 millions sur les €25 millions mis à la disposition du Groupe dans le cadre du prêt de la BEI.

Valneva prévoit d'allouer les fonds reçus à l'avancée de ses programmes de R&D dont notamment son candidat vaccin contre la maladie de Lyme.

Selon les termes de l'accord signé avec la BEI, chaque tranche est remboursable à la fin d'une période de cinq ans après tirage.

Concurrence attendue pour le vaccin DUKORAL[®] au cours de l'année 2020

Le Groupe s'attend à l'arrivée d'un vaccin concurrent du DUKORAL[®] au cours de l'année 2020. Néanmoins, Valneva estime que l'impact sur ses ventes mondiales du vaccin devrait être limité car le DUKORAL[®] est une marque bien établie et les indications du vaccin sont plus larges que celles de son concurrent potentiel au Canada, pays qui représente le marché le plus important pour ce produit.

Dépôt d'une demande de radiation des actions ordinaires de Valneva auprès de la Bourse de Vienne²¹

Début juillet, Valneva a déposé une demande de radiation de ses actions ordinaires auprès de la Bourse de Vienne. Cette demande a été effectuée suite à l'assemblée générale annuelle du Groupe du 27 juin 2019 qui a approuvé ce retrait. La radiation des actions devrait intervenir fin 2019. Le Groupe a pris cette décision afin de se concentrer sur les marchés de capitaux les plus attractifs pour les sociétés des sciences de la vie et d'accroître la liquidité de ses titres en centralisant les transactions sur Euronext Paris. La cotation des actions du Groupe sur Euronext Paris demeure inchangée.

¹⁹ *Valneva annonce un accord avec GSK mettant fin à l'alliance stratégique entre les deux sociétés. Valneva reprend le contrôle de sa R&D*

²⁰ *Valneva annonce le tirage d'une nouvelle tranche de €10 millions dans le cadre du prêt accordé par la Banque Européenne d'Investissement*

²¹ *Valneva dépose une demande de radiation de ses actions ordinaires auprès de la bourse de Vienne*



1.3 Éléments financiers

ELEMENTS FINANCIERS DU PREMIER SEMESTRE 2019 (non-audités)

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires total de Valneva au premier semestre 2019 inclut un élément lié à la fin de l'alliance stratégique avec GSK (SAA) en juin 2019. Un impact négatif de €10,7 millions a été comptabilisé dans le chiffre d'affaires provenant des collaborations et licences, afin de refléter les obligations de paiements actuels et futurs liées à la fin de cette alliance.

De ce fait, le chiffre d'affaires total de Valneva (à taux de change réels) au premier semestre 2019 s'est élevé à €54,5 millions (€65,2 millions hors impact de la fin du SAA) contre €59,0 millions au premier semestre 2018.

Les ventes de produits (à taux de change réels) ont progressé au premier semestre 2019 à €61,6 millions contre €53,5 millions au premier semestre 2018, soit une croissance en glissement annuel de 15,1%.

Le chiffre d'affaires des collaborations et licences au premier semestre 2019 était négatif de €7,1 millions (positif de €3,9 millions hors impact de la fin du SAA) contre €5,4 millions au premier semestre 2018.

Résultat opérationnel et EBITDA

Les coûts des produits et services vendus (COGS) étaient de €23,1 millions au premier semestre 2019. La marge brute sur les ventes de produits s'est élevée à 66,1% contre 60,0% au premier semestre de l'exercice 2018. €13,4 millions de ces coûts provenaient des ventes d'IXIARO®/JESPECT®, soit une marge brute de 70,2% pour ce vaccin et €6,4 millions provenaient des ventes de DUKORAL®, soit une marge brute de 57,6% pour ce vaccin. Sur les coûts restants au premier semestre 2019, €1,0 million était lié à l'activité de distribution de produits pour tiers et €2,2 millions aux coûts des services. Sur la période de comparaison de 2018, les COGS étaient de €24,0 millions dont €21,4 millions liés aux coûts de produits et €2,6 millions aux coûts des services.

Les dépenses de Recherche et développement (R&D) ont progressé à €14,1 millions au premier semestre 2019 contre €12,9 millions au premier semestre de l'année précédente. Cette progression attendue est liée à l'augmentation des investissements dans les candidats vaccins en développement clinique de Valneva.

Les frais commerciaux étaient de €11,8 millions au premier semestre 2019 contre €10,9 millions au premier semestre 2018.

Les frais généraux et administratifs sont demeurés inchangés au premier semestre 2019 à €8,8 millions.

Les charges d'amortissement et de dépréciation d'actifs ont, quant à elles, reculé à €1,4 million au premier semestre 2019 contre €1,6 million au premier semestre 2018.

Au premier semestre 2019, Valneva a enregistré une perte opérationnelle de €1,7 million (bénéfice opérationnel de €9,0 millions hors impact de la fin du SAA) contre un bénéfice opérationnel de €2,3 millions au premier semestre 2018. Le groupe a par ailleurs enregistré un EBITDA de €2,4 millions au premier semestre 2019 (€13,1 millions hors impact de la fin du SAA), contre un EBITDA de €5,8 millions au premier semestre 2018.



Résultat net

La perte nette de Valneva au premier semestre 2019 était de €2,4 millions (bénéfice net de €8.3 millions hors impact de la fin du SAA) contre une perte nette de €0,2 millions au premier semestre de l'exercice précédent.

Les charges financières et effets de change ont résulté en un résultat financier négatif de €0,5 million au premier semestre 2019 contre un résultat financier négatif de €2,0 millions au premier semestre 2018. Cette amélioration s'explique notamment par l'enregistrement de gains de change au cours de la période ainsi que par une réduction des charges provenant d'intérêts d'emprunt suite au remboursement du prêt Biopharma (Pharmakon) début janvier 2019.

Les participations dans les entités associées ont généré un bénéfice net de €0,7 million provenant de la participation de Valneva de 48,9% dans BliNK Biomedical SAS.

Flux de trésorerie et liquidités

Les flux nets de trésorerie générés par les activités opérationnelles étaient de €13,3 millions au premier semestre 2019 contre €13,7 millions au premier semestre 2018.

Les flux de trésorerie négatifs liés aux activités d'investissement étaient de €3,8 millions au premier semestre 2019 contre €1,1 million au premier semestre 2018 et résultaient principalement de l'achat de biens d'équipement.

Les flux de trésorerie négatifs liés aux activités de financement se sont élevés à €16,6 millions au premier semestre 2019 et résultaient principalement du remboursement de la dernière échéance de €9,7 millions du prêt Biopharma (Pharmakon), du paiement de €2,5 millions d'honoraires pour le placement privé réalisé par le Groupe en Octobre 2018 ainsi que du remboursement de passifs de location et du paiement d'intérêts. Les flux de trésorerie négatifs liés aux activités de financement étaient de €10,6 millions au premier semestre 2018.

La trésorerie du Groupe au 30 juin 2019 était de €69,9 millions contre €81,7 millions au 31 décembre 2018.

1.4 Perspectives opérationnelles et stratégiques pour l'exercice 2019

Valneva prévoit de continuer à enregistrer une croissance à deux chiffres de ses ventes de produits en 2019. Le Groupe prévoit des ventes de produits entre €115.0 millions et €125.0 millions en 2019, soit une croissance de 15% à 20% (à taux de change constants) en glissement annuel.

Le chiffre d'affaires total du Groupe est attendu entre €125.0 millions et €135.0 millions en 2019, la marge brute supérieure à 60% et la marge opérationnelle nette, avant les investissements en R&D, attendue entre 25% et 35%.

Valneva confirme que le Groupe prévoit de générer un EBITDA entre €5.0 millions et €10.0 millions en 2019 malgré des investissements plus élevés en R&D, à hauteur de €35.0 millions à €40.0 millions, en raison de la progression du développement clinique des candidats vaccins contre la maladie de Lyme et le chikungunya.

Valneva prévoit de poursuivre la croissance de ses produits détenus en propre grâce à une pénétration renforcée sur les marchés-clés et au développement de son réseau commercial, notamment sur le marché privé américain, tout en continuant, en parallèle, à investir dans ses principaux candidats produits en développement clinique.

1.5 Principaux risques et incertitudes

Le développement de produits innovants inclut un risque inhérent d'échec et la Société est donc exposée à des risques industriels spécifiques. Valneva est en outre exposée à des risques



supplémentaires car la plupart de ses revenus proviennent de seulement deux produits, à savoir DUKORAL® et IXIARO®/JESPECT®. En outre, la Société, qui a subi des pertes importantes depuis sa création, est exposée au risque de liquidité et au risque de ne jamais atteindre une rentabilité durable. La direction a entrepris des efforts considérables pour mettre en place un système de gestion des risques afin de surveiller et anticiper les risques liés à son activité.

Toutefois, la Société reste exposée à des risques importants, et plus particulièrement aux suivants:

Valneva pourrait échouer à **atteindre ses objectifs de ventes** pour ses deux produits commerciaux et pourrait ne pas réussir à développer et commercialiser des candidats produits tel qu'envisagé par la Société. La capacité à commercialiser des candidats produits dépendra du degré d'acceptation du marché parmi les principaux clients de la Société, les clients des partenaires stratégiques de la Société la communauté médicale. Le degré d'acceptation du marché dépendra de nombreux facteurs, incluant notamment les recommandations formulées par les organisations mondiales et locales de santé, les remboursements par les autorités de santé et par les assurances de santé, les efforts législatifs pour contrôler ou réduire les dépenses de santé, les réformes tendant à modifier les programmes de sécurité sociale ainsi que la capacité des clients à payer ou à se faire rembourser les frais des traitements médicaux. Valneva apporte tout son concours aux processus de réexamen, dans l'intérêt des voyageurs ; cependant, on ne peut pas exclure un changement des recommandations ou des indications existantes à l'avenir. De plus, bien que Valneva s'attende à ce que les conséquences d'une concurrence pour DUKORAL® en 2020 soient limitées, il existe un risque que les ventes de ce produit soient affectées de façon plus importante.

La demande pour les vaccins de la Société pourrait être affectée par tout événement international ou local, ou encore, eu égard aux conditions économiques affectant la propension des consommateurs à voyager tels que les problèmes de sécurité consécutifs à des menaces ou attaques terroristes, des conflits armés ou les récentes crises économiques.

Les sites de production de la Société situés à Livingston, en Ecosse, et à Solna, en Suède, jouent et joueront un rôle important dans la croissance du chiffre d'affaires provenant de la vente des produits ainsi que dans le maintien du contrôle des coûts de production. La fabrication de matériel biologique est une entreprise complexe et des problèmes techniques peuvent survenir. La Société peut connaître des retards, échouer dans la fabrication ou rencontrer des difficultés à fabriquer ses vaccins, à satisfaire les exigences réglementaires et/ou à satisfaire la demande du marché. La fabrication de matériel biologique est soumise à des réglementations gouvernementales ainsi qu'à des inspections régulières. Il n'est pas possible de prédire les changements que les autorités réglementaires pourraient requérir durant le cycle de vie d'un nouveau vaccin. De tels changements pourraient s'avérer coûteux et affecter les ventes de la Société et ses prévisions de chiffre d'affaires. Tout manquement aux exigences réglementaires, et notamment aux Bonnes Pratiques de Fabrication (Good Manufacturing Practices), ou une déficience du contrôle qualité pourrait donner lieu à l'intervention des autorités ou à la suspension ou révocation des autorisations de production, et faire obstacle à la fourniture des produits par la Société ou entraîner le rappel des produits. Le risque de suspension ou de révocation d'une autorisation s'applique également aux tiers avec lesquels la Société a conclu des contrats de fabrication, de fourniture, de distribution ou de services.

Le site de production de la Société situé à Livingston, en Ecosse, est la **seule source de production** du vaccin contre l'encéphalite japonaise. Le site de production de la Société situé à Solna, en Suède, est la seule source de production du vaccin DUKORAL®. La destruction de l'un de ces sites par un incendie ou par tout autre événement empêcherait la Société de produire le vaccin concerné et de livrer ses clients, et pourrait en conséquence causer des pertes considérables. Si un sous-traitant ou un fournisseur de services logistiques était dans l'impossibilité de continuer à fournir les services attendus, la Société pourrait ne plus être capable de vendre l'un de ses vaccins pendant plusieurs mois, et en conséquence subirait des pertes considérables. De plus, l'activité de la Société nécessite



l'utilisation de matières dangereuses, augmentant ainsi l'exposition de la Société à des accidents dangereux et coûteux, susceptibles d'entraîner une contamination accidentelle, ou encore de blesser des individus, ou d'avoir un impact sur l'environnement. En outre, l'entreprise est soumise à des normes strictes en matière environnementale et de sécurité ainsi qu'à d'autres dispositions législatives et réglementaires pouvant engendrer des coûts liés notamment à la mise en conformité, ces derniers pouvant nuire à la performance de la Société et à sa situation financière.

Le chiffre d'affaires de la Société dépend en grande partie (i) du maintien, du renouvellement ou du transfert **d'autorisations de mise sur le marché** accordées par des autorités sanitaires, (ii) des indications thérapeutiques autorisées par ces autorités, (iii) des recommandations édictées par des autorités ou des organismes consultatifs, et (iv) du statut réglementaire des produits de la Société, par exemple produit soumis à prescription ou non, produit remboursable ou non remboursable, etc.... Toute difficulté ou tout retard pour maintenir, renouveler, amender ou transférer des autorisations de mise sur le marché, ou tout changement dans les termes ou la portée de ces autorisations ou du statut réglementaire, pourrait nuire au chiffre d'affaires, à la performance financière et à la situation financière de la Société.

Le développement et le succès des vaccins commerciaux de la Société et de plusieurs de ses candidats produits sont tributaires du rendement de **tiers fabricants et contractants**. Si ces fabricants et contractants venaient à ne pas répondre aux exigences requises, le développement et la commercialisation des produits de la Société ainsi que des candidats produits pourrait être limité ou retardé, ce qui aurait une incidence défavorable importante sur les activités de la Société, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Les **activités de Recherche et Développement (R&D)** de la Société, et en particulier le développement clinique des vaccins contre la maladie de Lyme et le chikungunya, sont coûteux et chronophages. Le résultat de ces activités de R & D est par essence incertain et la Société pourrait connaître des retards ou des échecs. Afin de continuer à développer et à commercialiser ses candidats produits, la Société devra obtenir des autorisations de la part d'agences telles que la US Food and Drug Administration (FDA), l'Agence européenne des médicaments (EMA) et d'autres organismes de santé, autorisations pourraient être retardées ou refusées si la Société n'était pas en mesure de certifier l'innocuité et l'efficacité de ses candidats produits. Des échecs de développement, des changements dans les exigences réglementaires, des effets indésirables ou un manque d'efficacité dans les essais cliniques peuvent contraindre la Société à arrêter le développement de ses candidats produits, empêcher l'approbation réglementaire de ses candidats produits, ou encore avoir une incidence sur ses produits existants pouvant ainsi être préjudiciable à ses activités.

L'industrie du vaccin est très concurrentielle, et si les **concurrents** de la Société commercialisent leurs produits plus rapidement qu'elle ou développent des alternatives aux produits de la Société, ou encore, vendent des produits concurrents à des prix inférieurs, la Société pourrait perdre une part significative du marché visé.

La capacité de la Société à commercialiser ses candidats produits ou à concéder des licences de ses technologies dépend en partie de la capacité d'obtenir et de maintenir une protection adéquate de ses **droits de propriété intellectuelle** aux États-Unis, au sein de l'Union Européenne et ailleurs. Si les efforts de la Société pour protéger ses droits de propriété intellectuelle ne sont pas suffisants, les concurrents pourraient utiliser les technologies développées par la Société pour créer des produits concurrents, éroder l'avantage concurrentiel de la Société, et prendre tout ou partie de la part de marché visée par la Société. Les efforts de la Société pour éviter d'enfreindre les droits de tiers ou pour se défendre contre des tiers en matière de droits de propriété intellectuelle pourraient également s'avérer coûteux et, en cas d'échec, pourraient conduire à la limitation ou l'interdiction de la commercialisation de ses candidats produits ou de ses licences de technologies, ou encore pourraient contraindre la Société à revoir la conception de ses candidats produits.



La Société pourrait également échouer à établir des **partenariats ou collaborations stratégiques**, ce qui pourrait limiter ou retarder de manière significative sa capacité à développer et commercialiser ses découvertes et à obtenir des résultats de ses programmes de R & D et technologies. Le succès des partenariats stratégiques dépend, en partie, de la performance des partenaires stratégiques, sur lesquels la Société n'a que peu ou pas de contrôle.

De futures opportunités d'affaires, ou des retards ou échecs dans le développement ou la commercialisation d'un ou plusieurs des candidats produits de la Société pourraient amener la Société à solliciter des **financements supplémentaires** qui, le cas échéant, pourraient se faire à des conditions défavorables ou avoir des conséquences défavorables. Si la Société n'est pas en mesure de répondre aux attentes des investisseurs ou analystes, sa capacité à obtenir du financement pourrait en être affectée.

Tout manquement dans la surveillance et la **gestion du développement de la Société**, y compris toute mauvaise décision d'investissement, ainsi que tout manquement à intégrer avec succès les activités ou entreprises qui seraient acquises dans l'avenir, pourrait avoir un impact défavorable significatif sur l'activité de la Société, sa situation financière et ses résultats d'exploitation. Si la Société entreprend une fusion ou une acquisition, le processus d'intégration des activités existantes avec des activités, entreprises, technologies ou produits nouvellement acquis ou absorbés pourrait s'avérer être long et coûteux et pourrait entraîner des difficultés et des dépenses d'exploitation imprévues. Le développement et la commercialisation des candidats produits de la Société peuvent être retardés si la Société n'est pas en mesure de recruter et de conserver des dirigeants et du personnel scientifique et commercial qualifié, ou encore si l'un des membres clés de la direction ou du personnel scientifique ou commercial venait à arrêter ses fonctions au sein de la Société.

L'utilisation de l'un des candidats produits dans des essais cliniques et la vente sur le marché des produits actuels ou futurs de la Société exposent la Société à une éventuelle **responsabilité** ou à des actions en responsabilité liées à ces produits. La couverture d'assurance responsabilité produits et essais cliniques de la Société peut ne pas être suffisante, et la Société pourrait devoir supporter la charge en résultant. Cette couverture d'assurance pourrait également dans l'avenir cesser d'être disponible à un coût raisonnable.

Le **Brexit** pourrait négativement affecter les coûts supportés par Valneva ainsi que certains des principaux risques auxquels le Groupe est exposé, par exemple en augmentant les risques liés aux variations de change, aux activités de fabrication et de distribution, aux droits de douane et à la fiscalité. Les performances futures du Groupe pourraient être altérées, car la fabrication de la substance active d'IXIARO® est réalisée au Royaume-Uni. Valneva s'est préparée à un «hard Brexit», notamment en constituant certains stocks de sécurité, de façon à minimiser l'impact de problèmes de franchissement de frontière après le Brexit, et en révisant ses processus de libération pharmaceutique du produit IXIARO®.

Les risques relatifs aux **procédures judiciaires** sont décrits dans la note 9 des états financiers semestriels consolidés (section 3 du présent rapport).

Le succès du Groupe dépend largement du travail et de l'**expertise des membres de la direction et du personnel scientifique et commercial**. La perte de leurs compétences pourrait altérer la capacité du Groupe à atteindre ses objectifs.

Des contractions des **marchés du crédit** et des services financiers ainsi que la détérioration générale des **conditions économiques mondiales** pourraient diminuer les dépenses des consommateurs et les taux de croissance mondiaux, ce qui aurait pour conséquence de nuire à la capacité de la Société de lever les fonds nécessaires au financement de la croissance de ses activités, d'affecter défavorablement la capacité des partenaires de la Société ou la volonté de ces derniers de poursuivre le développement et la commercialisation des produits en partenariat, ou nuire au retour sur



investissement. La Société est exposée aux risques de marché, incluant le risque de prix, le risque de trésorerie, le risque de taux d'intérêt, et les risques de crédit.

En outre, les résultats d'exploitation pourraient être négativement affectés par l'exposition au **taux de change** et d'autres facteurs de risques économiques. La Société pourrait ne pas être en mesure d'utiliser ses **déficits fiscaux** reportables et par conséquent pourrait faire face à des obligations d'impôts futurs plus élevées que prévu et/ou pourrait avoir à rembourser des crédits d'impôt.

D'autres facteurs de risque sont décrits dans le Document de référence de la Société, déposé auprès de l'AMF le 25 mars 2019 sous le numéro D.19-0197.

1.6 Transactions entre parties liées

Sur les six premiers mois des années 2019 et 2018, aucune transaction ou modification de transaction entre parties liées ayant influé significativement sur la situation financière ou les résultats de Valneva n'a été enregistrée.



2. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société VALNEVA SE, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 6. Loyers » de l'annexe qui expose les impacts de la première application de la norme IFRS 16.

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Fait à Neuilly-Sur-Seine et Bordeaux, le 31 juillet 2019

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Cédric Mazille

Deloitte & Associés

Stéphane Lemanissier



3. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES AU 30 JUIN 2019

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE CONDENSE INTERMEDIAIRE

En milliers d'euros (excepté pour les valeurs par actions)	Annexe	Six mois clos au 30 juin,	
		2019	2018
Revenus de la vente de produits	4	61 610	53 539
Produits des coopérations, licences et services	4	(7 100)	5 428
Chiffre d'affaires		54 511	58 967
Coût des produits et des services		(23 094)	(24 022)
Frais de recherche et développement		(14 084)	(12 881)
Frais de marketing et de distribution		(11 796)	(10 941)
Frais généraux et administratifs		(8 849)	(8 804)
Autres produits et charges opérationnels, net		3 006	1 599
Dotation aux amortissements et dépréciations sur immobilisations corporelles/incorporelles		(1 441)	(1 644)
RÉSULTAT OPERATIONNEL		(1 746)	2 274
Produits financiers		692	205
Charges financières		(1 188)	(2 170)
Résultat des participations dans les entreprises liées		738	-
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		(1 504)	309
Impôt sur les résultats		(896)	(503)
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE		(2 401)	(194)
Résultat par action			
Lié au résultat net de la période attribuable aux détenteurs des actions de la Société, exprimé en euros par action (base et dilué)		(0,03)	(0,00)

**RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE CONDENSE INTERMEDIAIRE**

En milliers d'euros	Annexe	Six mois clos au 30 juin,	
		2019	2018
Résultat net de la période		(2 401)	(194)
Autres éléments du résultat global			
Éléments susceptibles d'être reclassés en profit ou perte			
Écarts de conversion		(487)	(1 411)
Éléments non reclassés en profit ou perte			
Régimes à prestations définies - Pertes actuarielles		-	-
Autres éléments du résultat global, net d'impôts		(487)	(1 411)
RÉSULTAT GLOBAL POUR LA PÉRIODE			
ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ		(2 887)	(1 605)

**BILAN CONSOLIDE CONDENSE INTERMEDIAIRE**

En milliers d'euros		Au 30 juin, 2019	Au 31 décembre, 2018
	Annexe		
ACTIFS			
Actifs non courants		127 283	103 934
Immobilisations incorporelles		43 247	44 891
Droits d'utilisation des actifs	6	49 578	-
Immobilisations corporelles		14 201	37 997
Titres mis en équivalence		1 427	1 122
Autres actifs non courants		16 205	17 236
Actifs d'impôt différé		2 626	2 689
Actifs courants		121 860	125 972
Stocks		24 589	22 727
Créances client		14 086	11 259
Autres actifs courants		13 241	10 261
Trésorerie, équivalents de trésorerie		69 944	81 725
TOTAL ACTIF		249 143	229 907
CAPITAUX PROPRES			
Capital et réserves attribuables aux actionnaires de la Société		131 724	143 186
Capital social		13 638	13 638
Primes d'émission et autres réserves réglementées		297 728	297 720
Report à nouveau et autres réserves		(177 241)	(171 435)
Résultat net de la période		(2 401)	3 264
PASSIFS			
Passifs non courants		77 571	43 777
Emprunts		12 861	14 273
Obligations locatives	6	57 162	25 798
Engagements de remboursement	4	5 987	-
Passifs sur contrats, autres passifs et provisions		1 560	3 707
Passifs courants		39 848	42 944
Emprunts		1 935	16 665
Fournisseurs et autres créditeurs		14 994	13 325
Passif d'impôt exigible		1 614	1 406
Dettes fiscales et sociales		8 848	8 643
Obligations locatives	6	1 760	865
Engagements de remboursement	4	9 000	-
Passifs sur contrats, autres passifs et provisions		1 698	2 041
TOTAL PASSIF		117 420	86 721
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		249 143	229 907

**TABLEAU CONSOLIDE CONDENSE INTERMEDIAIRE DES FLUX DE TRESORERIE**

En milliers d'euros	Annexe	Six mois clos au 30 juin, 2019	2018
Flux de trésorerie générés par l'activité			
Résultat net de l'ensemble consolidé		(2 401)	(194)
Dotations aux amortissements	5	4 109	3 510
Paievements fondés sur des actions		921	965
Impôt sur le résultat		896	503
Autres opérations sans incidence sur la trésorerie		5 096	2 812
Variations du besoin en fonds de roulement		5 363	6 839
Trésorerie générée/(absorbée) par les opérations courantes		13 985	14 435
Impôts sur les résultats payés		(696)	(709)
Trésorerie nette générée par / (absorbée par) l'activité		13 289	13 726
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations corporelles		(3 787)	(839)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		(117)	(163)
Acquisitions d'instruments financiers		-	(134)
Intérêts perçus		116	77
Trésorerie nette générée par/(absorbée par) les opérations d'investissement		(3 788)	(1 059)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Produits provenant de l'émission d'actions ordinaires, net des coûts de transaction sur capitaux propres		(2 492)	-
Cession/(Acquisition) par la Société de ses propres actions		(16)	(66)
Nouveaux emprunts, net des coûts de transaction		-	(7)
Remboursement des emprunts		(11 269)	(9 071)
Remboursement des passifs de location	6	(2 008)	-
Intérêts payés		(831)	(1 452)
Trésorerie nette générée par/(absorbée par) les opérations de financement		(16 617)	(10 596)
Variation nette de trésorerie et équivalent de trésorerie		(7 115)	2 071
Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture de la période		77 084	33 545
Gains/(pertes) de change sur la trésorerie		(24)	(981)
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture de la période		69 944	34 635
Trésorerie, équivalents de trésorerie et dépôts à court terme à la clôture de la période		69 944	37 717

**ETAT CONSOLIDE CONDENSE INTERMEDIAIRE DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES**

En milliers d'euros	Capital social	Primes d'émission et autres réserves réglementées	Report à nouveau et autres réserves	Résultat net de l'ensemble consolidé	Total Capitaux propres
Situation au 1er janvier 2018	11 638	252 934	(160 421)	(11 482)	92 669
Résultat net de l'ensemble consolidé	-	-	(1 411)	(194)	(1 605)
Affectation du résultat	-	-	(11 482)	11 482	-
Plan d'option d'achat d'actions destiné aux salariés:					
- valeur des prestations des salariés	-	-	944	-	944
- levée d'option de souscriptions d'actions	-	-	-	-	-
Actions propres	-	-	(66)	-	(66)
Coûts de transaction liés à l'émission d'actions, nets d'impôts	-	-	-	-	-
	-	-	(12 015)	11 288	(727)
Situation au 30 juin 2018	11 638	252 934	(172 436)	(194)	91 942
Situation au 1er janvier 2019	13 638	297 720	(171 435)	3 264	143 186
Changement de méthode comptable – Première application de la norme IFRS 16	-	-	(9 474)	-	(9 474)
Situation retraitée au 1er janvier 2019	13 638	297 720	(180 909)	3 264	133 712
Résultat net de l'ensemble consolidé	-	-	(487)	(2 401)	(2 887)
Affectation du résultat	-	-	3 264	(3 264)	-
Plan d'option d'achat d'actions destiné aux salariés:					
- valeur des prestations des salariés	-	-	907	-	907
- levée d'option de souscriptions d'actions	-	8	-	-	8
Actions propres	-	-	(16)	-	(16)
Coûts de transaction liés à l'émission d'actions, nets d'impôts	-	-	-	-	-
	0	8	3 668	(5 664)	(1 989)
Situation au 30 juin 2019	13 638	297 728	(177 241)	(2 401)	131 724



NOTES ANNEXES SUR LES COMPTES CONSOLIDES CONDENSES INTERMEDIAIRES

1. Principes

Ces états financiers consolidés intermédiaires condensés de Valneva SE (ci-après dénommée le « Groupe » ou « Société ») pour les six premiers mois de l'année 2019 sont établis conformément aux normes internationales d'informations financières (IFRS) telles qu'applicables au sein de l'Union Européenne pour les informations financières intermédiaires (IAS 34) autorisant la présentation d'une sélection de notes explicatives. En conséquence, ces états financiers intermédiaires condensés doivent être lus en relation avec les états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2018 disponibles en français et en anglais sur le site de la société www.valneva.com.

Les méthodes comptables adoptées pour la préparation des états financiers consolidés intermédiaires condensés sont en cohérence avec celles ayant été adoptées lors de la préparation des états financiers consolidés annuels du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, à l'exception de l'adoption des nouvelles normes entrées en vigueur le 1er janvier 2019.

Aucune norme ou interprétation n'a été adoptée par anticipation si elle n'est pas applicable de manière obligatoire en 2019.

Le Groupe applique pour la première fois à compter du 1er janvier 2019 (date d'adoption obligatoire) la norme IFRS 16 relative aux contrats de location selon l'approche rétrospective modifiée. En conséquence, l'effet cumulé de l'application initiale de la norme IFRS 16 est comptabilisé dans les capitaux propres d'ouverture à la date de la première application, sans retraitement des chiffres de l'exercice précédent requis. La nature et l'effet de ces changements sont présentés en note 6.

Plusieurs autres amendements et interprétations s'appliquent pour la première fois en 2019, mais ils n'ont pas d'impact sur les états financiers consolidés intermédiaires condensés du Groupe.

Par souci de clarté, les montants ont été arrondis, et lorsque cela est indiqué, présentés en milliers d'euros. Les montants exacts ont néanmoins été utilisés pour les calculs, en conséquence la somme des chiffres de la colonne d'un tableau peut ne pas être conforme au montant total reporté dans cette même colonne.

Hormis les effets liés au taux de change, le vote du Brexit n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers du Groupe au 30 juin 2019. Les événements postérieurs au vote et leurs incidences sur l'activité du Groupe seront suivis avec attention par la direction de Valneva.



2. Composition du groupe

Liste des participations directes ou indirectes:

Nom	Pays	Méthode de consolidation	Au 30 juin, 2019	Au 31 décembre, 2018
BliNK Biomedical SAS	FR	Mise en équivalence	48,9%	43,3%
Valneva France SAS	FR	Intégration globale	100%	-
Vaccines Holdings Sweden AB	SE	Intégration globale	100%	100%
Valneva Austria GmbH	AT	Intégration globale	100%	100%
Valneva Canada Inc.	CA	Intégration globale	100%	100%
Valneva Scotland Ltd.	UK	Intégration globale	100%	100%
Valneva Sweden AB	SE	Intégration globale	100%	100%
Valneva UK Ltd.	UK	Intégration globale	100%	100%
Valneva USA, Inc.	US	Intégration globale	100%	100%

3. Information sectorielle

Les secteurs d'activité se décomposent comme suit:

- + « Vaccins commercialisés » (comprenant les vaccins du Groupe IXIARO®/JESPECT®, DUKORAL®, ainsi que les vaccins vendus pour le compte de tiers)
- + « Candidats vaccins » (programmes de recherche et développement pharmaceutiques visant à créer de nouveaux produits susceptibles d'être approuvés et de pouvoir générer des flux de trésorerie futurs au travers de leur commercialisation ou par le biais de partenariats avec des sociétés pharmaceutiques)
- + « Technologies et services » (services et inventions prêtes à la commercialisation, c'est-à-dire générant des revenus grâce à des accords de collaborations, de services et de licences, incluant EB66® et IC31®)



Compte de résultat par secteurs pour les six mois clos au 30 juin 2018:

En milliers d'euros	Vaccins commercialisés	Vaccins candidats	Technologies et services	Frais de structure	Total
Chiffre d'affaires	53 624	1 446	3 896	-	58 967
Coût des produits et des services	(21 406)	(2)	(2 614)	-	(24 022)
Frais de recherche et développement	(3 398)	(9 218)	(264)	-	(12 881)
Frais de marketing et de distribution	(10 639)	-	(302)	-	(10 941)
Frais généraux et administratifs	(2 165)	(789)	(385)	(5 465)	(8 804)
Autres produits et charges opérationnels, net	-	1 779	136	(316)	1 599
Dotation aux amortissements et dépréciations sur immobilisations corporelles/incorporelles	(1 384)	(3)	(257)	-	(1 644)
Résultat opérationnel	14 631	(6 787)	210	(5 781)	2 274
Produits financiers/charges financières et impôt sur les résultats	-	-	-	(2 468)	(2 468)
Résultat net de la période	14 631	(6 788)	210	(8 249)	(194)

Compte de résultat par secteurs pour les six mois clos au 30 juin 2019:

En milliers d'euros	Vaccins commercialisés	Vaccins candidats	Technologies et services	Frais de structure	Total
Chiffre d'affaires	61 705	(10 552)	3 357	-	54 511
Coût des produits et des services	(20 873)	-	(2 221)	-	(23 094)
Frais de recherche et développement	(1 939)	(11 558)	(587)	-	(14 084)
Frais de marketing et de distribution	(11 204)	(462)	(130)	-	(11 796)
Frais généraux et administratifs	(2 045)	(822)	(331)	(5 650)	(8 849)
Autres produits et charges opérationnels, net	7	2 520	230	250	3 006
Dotation aux amortissements et dépréciations sur immobilisations corporelles/incorporelles	(1 385)	(5)	(50)	-	(1 441)
Résultat opérationnel	24 266	(20 880)	268	(5 401)	(1 746)
Produits financiers/charges financières et impôt sur les résultats	-	-	-	(654)	(654)
Résultat net de la période	24 266	(20 880)	268	(6 055)	1. 401



4. Chiffre d'affaires provenant de contrats avec les clients

Le chiffre d'affaires tel que présenté dans le Compte de résultat consolidé condensé intermédiaires et dans l'Information sectorielle (voir Note 3) comprend à la fois le chiffre d'affaires provenant de contrats avec les clients et d'autres natures de chiffre d'affaires qui ne sont pas couvertes par la norme IFRS 15:

Six mois clos au 30 juin, 2018	Vaccins commercialisés	Vaccins candidats	Technologies et services	Total
En milliers d'euros				
Chiffre d'affaires provenant de contrats avec les clients	53 624	1 446	3 180	58 251
Autres natures de chiffre d'affaires	-	-	716	716
Chiffre d'affaires	53 624	1 446	3 896	58 967

Six mois clos au 30 juin, 2019	Vaccins commercialisés	Vaccins candidats	Technologies et services	Total
En milliers d'euros				
Chiffre d'affaires provenant de contrats avec les clients	61 705	(10 552)	2 688	53 842
Autres natures de chiffre d'affaires lié à la sous-location de droits d'utilisation des actifs	-	-	669	669
Chiffre d'affaires	61 705	(10 552)	3 357	54 511

Le chiffre d'affaires total de Valneva réalisé au premier semestre 2019 comprend un effet non récurrent lié à l'arrêt de l'accord d'alliance stratégique (SAA) avec GSK en juin 2019. Un effet net négatif de 10,7 millions d'euros a été inclus dans le chiffre d'affaires de Valneva au titre de la collaboration et des licences, reflétant les obligations de paiement actuelles et futures liées à la résiliation du SAA.

En milliers d'euros	30 juin, 2019
Frais de transaction (fixes)	(9,000)
Frais de transaction (variables ; excluant la composante financement)	(5,987)
Annulation d'obligations contractuelles liées au SAA	4,274
Impact net non récurrent de la résiliation du SAA	(10,714)

Le chiffre d'affaires du Groupe provenant des contrats avec les clients est ventilé comme suit:

Type de biens ou de services

Six mois clos au 30 juin, 2018	Vaccins commercialisés	Vaccins candidats	Technologies et services	Total
En milliers d'euros				
Produit JEV®	37 722	-	-	37 722
Produit DUKORAL®	14 155	-	-	14 155
Produits de tiers	1 747	-	-	1 747
Autres	-	1 446	3 180	4 627
Chiffre d'affaires provenant de contrats avec les clients	53 624	1 446	3 180	58 251



Six mois clos au 30 juin, 2019	Vaccins commercialisés	Vaccins candidats	Technologies et services	Total
En milliers d'euros				
Produit JEV®	45 156	-	-	41 156
Produit DUKORAL®	15 195	-	-	15 196
Produits de tiers	1 355	-	-	1 355
Autres	-	(10 552)	2 688	(7 863)
Chiffre d'affaires provenant de contrats avec les clients	61 705	(10 552)	2 688	53 842

Marchés géographiques

Six mois clos au 30 juin, 2018	Vaccins commercialisés	Vaccins candidats	Technologies et services	Total
En milliers d'euros				
États-Unis	22 751	836	153	23 740
Canada	11 742	-	10	11 752
Royaume-Uni	3 921	-	-	3 921
Région nordique	4 675	-	615	5 289
Autres (Europe)	9 252	611	2 333	12 196
Reste du monde	1 283	-	70	1 353
Chiffre d'affaires provenant de contrats avec les clients	53 624	1 446	3 180	58 251

Six mois clos au 30 juin, 2019	Vaccins commercialisés	Vaccins candidats	Technologies et services	Total
En milliers d'euros				
États-Unis	32 033	162	10	32 205
Canada	12 499	-	-	12 499
Royaume-Uni	3 632	-	15	3 647
Région nordique	5 447	-	2	5 450
Autres (Europe)	6 584	(10 714)	2 161	(1 969)
Reste du monde	1 510	-	500	2 010
Chiffre d'affaires provenant de contrats avec les clients	61 705	(10 552)	2 688	53 842

Canaux de vente

Six mois clos au 30 juin, 2018	Vaccins commercialisés	Vaccins candidats	Technologies et services	Total
En milliers d'euros				
Ventes directes de produits	43 828	-	-	43 828
Ventes via des distributeurs	9 796	1 446	3 180	14 422
Chiffre d'affaires provenant de contrats avec les clients	53 624	1 446	3 180	58 251



Six mois clos au 30 juin, 2019	Vaccins commercialisés	Vaccins candidats	Technologies et services	Total
En milliers d'euros				
Ventes directes de produits	54 444	-	-	54 444
Ventes via des distributeurs	7 261	(10 552)	2 688	(602)
Chiffre d'affaires provenant de contrats avec les clients	61 705	(10 552)	2 688	53 842

En général, les revenus ont subi des variations dans le passé et la Société s'attend à ce que ces variations d'une période à l'autre perdurent.

5. EBITDA

L'EBITDA (résultat avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement) a été calculé en excluant la dépréciation, l'amortissement et la dépréciation/perte de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles de la perte d'exploitation.

En milliers d'euros	Six mois clos au 30 juin,	
	2019	2018
Résultat d'exploitation	(1 746)	2 274
Dépréciation	1 128	1 579
Amortissement	2 981	1 931
EBITDA	2 362	5 784

6. Contrats de location

A partir du 1er janvier 2019, la norme IFRS 16 (*Contrats de location*) doit être appliquée. Elle remplace IAS 17 (*Contrats de location*), IFRIC 4 *Déterminer si un accord contient un contrat de location*, SIC 15 (*Contrats de location simple*) et SIC 27 (*Évaluation de la substance des transactions ayant la forme juridique d'un contrat de location*). Pour le preneur, cela se traduit par la suppression de la distinction entre contrat de location simple et contrat de location-financement, de sorte que la plupart des contrats de location sont comptabilisés dans le bilan.

La norme prévoit deux exemptions de comptabilisation pour les locataires: les contrats de location d'actifs de faible valeur (Valneva a fixé un seuil de 5 000 euros) et les contrats de location à court terme (c'est-à-dire les contrats d'une durée inférieure ou égale à 12 mois), que Valneva utilise pour toutes les classes d'actifs sous-jacents. A la date d'entrée en vigueur d'un contrat de location, le preneur constate un passif au titre des paiements à effectuer (c'est-à-dire le passif au titre du contrat de location) et un actif représentant le droit d'utiliser l'actif sous-jacent pendant la durée du contrat (c'est-à-dire l'actif du droit d'usage). Les locataires doivent comptabiliser séparément les intérêts débiteurs sur le passif au titre du contrat de location et la charge d'amortissement sur le droit d'utilisation de l'actif.

Les locataires sont également tenus de réévaluer le passif au titre de la location à la survenance de certains événements (ex. un changement dans la durée du bail, un changement dans les paiements de location futurs résultant d'un changement dans un indice ou un taux utilisé pour déterminer ces paiements). Le preneur constate généralement le montant de la réévaluation du passif au titre de la location comme un ajustement du droit d'utilisation de l'actif.



La comptabilisation du bailleur en vertu de l'IFRS 16 est essentiellement inchangée par rapport à la comptabilisation actuelle en vertu de l'IAS 17. Les bailleurs continuent à classer tous les contrats de location selon le même principe de classification que dans IAS 17 et distinguent deux types de contrats de location: les contrats de location simple et les contrats de location-financement.

Valneva a choisi d'appliquer l'approche rétrospective modifiée à compter de la date d'adoption obligatoire du 1er janvier 2019. Par conséquent, l'effet cumulé de l'application initiale de l'IFRS 16 est comptabilisé dans les capitaux propres d'ouverture à la date de la première application, sans retraitement des chiffres de l'exercice précédent requis. Valneva a choisi de ne pas appliquer la norme IFRS 16 aux contrats de location d'immobilisations incorporelles selon la norme IFRS 16.4.

Pour tous les contrats de location précédemment classés en location simple, Valneva a évalué les actifs au titre du droit d'utilisation à leur valeur comptable comme si la norme IFRS 16 avait toujours été appliquée depuis la date de début des contrats.

De plus, les approches pratiques suivantes ont été utilisées:

- Utilisation d'un taux d'actualisation unique pour un portefeuille de baux présentant des caractéristiques similaires;
- Application de l'exemption de comptabilisation pour les contrats de location qui prennent fin dans les 12 mois suivant la date d'application initiale;
- Exclusion des coûts directs initiaux de l'évaluation de l'actif en unités de compte, et
- Prise de recul, pour déterminer par exemple la durée du bail si le contrat contient des options de prolongation ou de résiliation du bail.

Valneva a mis en place une équipe projet chargée de revoir l'ensemble des contrats de location du groupe au cours des deux dernières années. Afin d'identifier les impacts potentiels de l'IFRS 16 pour Valneva, les contrats de location ont été identifiés et analysés à l'aide d'un outil d'analyse locative. Après l'évaluation des contrats et la saisie des données dans l'outil, les écritures de la première application de la norme IFRS 16 ont été calculées au 1er janvier 2019. Un taux d'intérêt de 2,49 % et une durée résiduelle du bail de 19 ans ont été retenus pour la principale dette locative relative à un immeuble situé à Solna, en Suède.

En milliers d'euros	Situation au 31 décembre, 2018	Ajustements IFRS 16	Situation retraitée au 1er janvier, 2019
Droits d'utilisation des actifs	-	50 937	50 937
dont reclassements d'immobilisations corporelles	-	26 414	26 414
Immobilisations corporelles	37 997	(26 414)	11 583
Obligations locatives	26 662	33 997	60 659
Report à nouveau et autres réserves	(171 435)	(9 474)	(180 909)

Lors de la première application de la norme IFRS 16, les immobilisations corporelles précédemment comptabilisées selon IAS 17 ont été reclassées en droits d'utilisation des actifs pour un montant de 26,4 millions d'euros.

Par ailleurs, Valneva a comptabilisé des actifs au titre du droit d'utilisation précédemment comptabilisés en charges de location simple pour un montant de 24,5 millions d'euros ainsi que la



dette locative correspondante (34,0 millions d'euros). La différence de 9,5 millions d'euros a été comptabilisée en report à nouveau et autres réserves.

Au 1er janvier 2019, les obligations locatives peuvent être rapprochées des engagements de location simple au 31 décembre 2018 comme suit :

En milliers d'euros	
Engagements de location simple au 31 décembre 2018	43 509
Taux d'emprunt marginaux au 1er janvier 2019	0,01% - 3,39%
Engagements de location simple actualisés au 1er janvier 2019	34 154
Engagements relatifs aux locations de courte durée	(158)
Engagements relatifs à des contrats de location précédemment classés en contrats de location-financement	26 662
Obligations locatives au 1er janvier 2019	60 659

En milliers d'euros	Droits d'utilisation des actifs				Obligations locatives
	Terrains bâtiments et agencements	Équipement de production et de laboratoire	Mobilier matériel de bureau	Total	
1 janvier, 2019	-	-	-	-	26 662
Reclassements (IAS17)	26 414	-	-	26 414	-
Ajustements IFRS 16	23 943	111	469	24 523	33 997
Acquisitions	-	-	13	13	13
Amortissement	(1 126)	(17)	(82)	(1 226)	-
Paiements des loyers	-	-	-	-	(2 008)
Intérêts débiteurs	-	-	-	-	463
Réévaluation liée à la part variable des paiements	(4)	-	-	(4)	(4)
Variation du taux de change	(145)	-	2	(143)	(201)
30 juin, 2019	49 082	94	402	49 578	58 923

7. Instruments financiers

En 2018 et 2019, le Groupe a conclu divers contrats d'options sur devises et de contrats à terme afin de limiter le risque de pertes de change sur les flux de trésorerie futurs attendus. Le montant en devise sous-jacente et la durée des options et des contrats à terme dépendent du montant et de l'échéance des flux de trésorerie futurs prévus. Au 30 juin 2019 et au 31 décembre 2018, la Société avait les options de change en cours suivantes:

Au 31 décembre, 2018	Montant en devise sous-jacente	Durée du projet	Juste valeur (en milliers d'euros)
Option de change	\$4.8 millions	89 jours	-
Option de change	CAD 5.0 millions	113 jours	177



Au 30 juin, 2019	Montant en devise sous-jacente	Durée du projet	Juste valeur (en milliers d'euros)
Contrats de change à terme	\$4 million	71 jours	46
Contrats de change à terme	\$4 million	106 jours	36
Option de change	CAD 2.0 million	64 jours	12

Les autres actifs et passifs financiers sont comptabilisés à leur valeur comptable, qui correspond approximativement à leur juste valeur.

8. Trésorerie, équivalents de trésorerie et dépôts à court terme

La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les dépôts à court terme se déclinent comme suit:

En milliers d'euros	Au 30 juin, 2019	Au 31 décembre, 2018
Caisses	6	3
Banques	44 939	57 082
Dépôts à court terme (échéance inférieure à 3 mois)	25 000	20 000
Trésorerie affectée	-	4 641
Trésorerie, équivalents et dépôts à court terme	69 944	81 725

Au 30 juin 2019, il n'y a pas de trésorerie et équivalents de trésorerie avec restrictions de transferts de fonds (31 décembre 2018: 4.641 K€).

9. Passifs éventuels

Suite à la fusion entre les sociétés Vivalis SA et Intercell AG en 2013, certains anciens actionnaires d'Intercell ont entamé une procédure devant le tribunal de commerce de Vienne pour demander une révision du ratio d'échange entre les actions Intercell et Valneva utilisé pour la fusion. Valneva a déposé des conclusions détaillées en réponse aux demandes et expliqué les méthodes utilisées pour déterminer le ratio d'échange initial, y compris le recours à des tiers indépendants. Si le tribunal décide de réviser le ratio d'échange, une incertitude juridique existe sur le point de savoir si le tribunal pourrait étendre le bénéfice de cette révision à tous les anciens actionnaires d'Intercell qui ont échangé leurs actions, même s'ils n'étaient pas partis au litige (effet erga omnes). Si le tribunal en décide ainsi et si cela est confirmé après épuisement des recours, Valneva pourrait être contrainte d'indemniser tous les anciens actionnaires suite à la réévaluation du ratio d'échange. Le résultat de la procédure d'examen du ratio d'échange ne peut être prédit avec certitude à l'heure actuelle. Il n'est donc pas possible actuellement d'estimer si un groupe d'actionnaires particulier se verra octroyer des paiements supplémentaires ou le montant de ces paiements. Toutefois, après consultation de ses conseillers juridiques externes, Valneva estime que ces procédures judiciaires ne sont pas fondées et qu'il est peu probable qu'elles aboutissent devant les tribunaux. Des informations détaillées sur les conséquences financières spécifiques potentielles susceptibles de résulter d'une action en justice couronnée de succès pourraient nuire à la capacité de Valneva à défendre ses intérêts en l'espèce et ne sont donc pas fournies, conformément à l'IAS 37.92.

En juillet 2016, la Société a reçu une demande de paiement complémentaire, suivie d'une action en justice, en relation avec l'acquisition de la société Humalys SAS en 2009, opération par laquelle Vivalis SA (aujourd'hui Valneva SE) avait acquis une technologie qui a été ensuite combinée avec une



autre technologie de découverte d'anticorps et apportée à la société BliNK Biomedical SAS début 2015. Les anciens actionnaires d'Humalys réclament un complément de prix en raison de cette cession. La décision de première instance dans l'affaire Humalys est attendue au cours du 2e semestre de cette année (2019). La Société, après consultation de ses conseillers juridiques externes, considère que cette demande n'est pas fondée et que cette procédure judiciaire a peu de chances d'aboutir. Des informations détaillées sur les conséquences financières spécifiques potentielles susceptibles de résulter d'une action en justice couronnée de succès pourraient nuire à la capacité de Valneva à défendre ses intérêts en l'espèce et ne sont donc pas fournies, conformément à l'IAS 37.92.

10. Evènements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas eu d'évènements susceptibles d'avoir une incidence importante sur les états financiers après la période de référence et ce jusqu'à la date de publication.



4. ATTESTATION DES PERSONNES RESPONSABLES

Nous attestons qu'à notre connaissance les comptes consolidés condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Thomas Lingelbach

Président du Conseil de Surveillance

Franck Grimaud

Directeur Général